

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour les élèves qui résident à l'extérieur de l'île de Montréal, le Collège St-Jean-Vianney offre un service de transport par autobus scolaires dans différentes municipalités: Repentigny, L'Assomption, Terrebonne, Mascouche et Charlemagne (*le service est adapté chaque année dans les différents secteurs, selon la demande).

Pour les élèves qui résident sur l'île de Montréal et qui utilisent le transport par autobus de la STM, des circuits spéciaux sont prévus sans frais additionnels.

Les frais de transport sont payables en deux versements (total de 1050\$)

- 1er septembre 2023: 525\$
- 1er décembre 2023: 525\$

AUTRES FRAIS SCOLAIRES

Les manuels scolaires

Les élèves du Collège achètent les manuels scolaires (numériques et papier) et les cahiers d'exercices, romans et autres fournitures scolaires requis pour l'année (à travers notre fournisseur). Les frais des manuels varient selon les niveaux et les choix de cours (en option).

Autres frais afférents

Des frais annuels sont facturés par le Collège et payables à la rentrée scolaire. Ils couvrent le coût du matériel scolaire (agenda, carte d'identité, photocopies/impressions, revues, etc.) et des frais divers (sorties culturelles, camp d'accueil, contribution à la vie scolaire) qui sont obligatoires pour tous les élèves.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors de l'inscription, le Collège fait parvenir au responsable financier de chaque élève une note confirmant les frais scolaires et les modalités de paiement.

Les frais scolaires de base sont payables selon les modalités de paiement suivantes:

Par chèque postdaté	Frais de scolarité & PAQ
01/09/2023	4 550 \$

OU

Par paiements préautorisés (8)	Frais de scolarité & PAQ
Du 1 ^{er} sept. 2023 au 1 ^{er} avril 2024	568,75\$

INFORMATIONS FINANCIÈRES

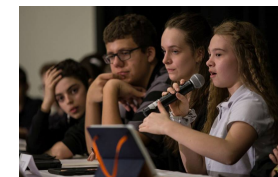
VOLET SECONDAIRE



2023-2024

(514) 648-3821
12 630 boul. Gouin Est
Montréal, Qc

CSJV.CA



PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Une exclusivité du CSJV

Chaque élève a un programme obligatoire d'activités quotidiennes (PAQ) bien à lui. Il pratique, à raison d'une heure par jour, des activités culturelles, sportives ou artistiques. Le PAQ, exclusif au Collège St-Jean-Vianney, vise à maintenir et à améliorer la condition physique des élèves, mais aussi à stimuler leur envie d'explorer différentes facettes de leur personnalité.

Les frais du PAQ (625\$) sont payables selon les mêmes modalités de paiement que les frais de scolarité de base (chèque postdaté ou paiements préautorisés).

IPADS

Tous les élèves de 1re secondaire ainsi que les nouveaux élèves de 2e à 5e secondaire doivent se procurer une tablette iPad à des fins pédagogiques.

Les frais d'achat de tablette numérique comprennent la tablette, la garantie AppleCare+, l'étui protecteur et les frais de marquage antivol. Ces frais sont payables à la rentrée scolaire et doivent être acquittés en un versement.

L'achat de la tablette peut se faire par le responsable, mais ce dernier doit respecter les conditions minimales requises fixées par le Collège (iPad 8e génération, 128 GO ou plus, etc.).

DÉTAILS DES FRAIS

Frais d'inscription 200 \$

Frais de scolarité* 3925\$

Programme d'activités quotidiennes 625 \$

Achat tablette numérique** 875 \$

Transport scolaire (optionnel)*** 1050 \$

Manuels scolaires (coût moyen) 400 \$

Autres frais afférents (coût moyen) 650 \$

** Ce montant pourrait être ajusté en fonction du taux de financement qui sera annoncé par le gouvernement dans le cadre des règles budgétaires.*

*** Le prix d'achat de la tablette pourrait être fixé selon les tarifs en vigueur d'Apple.*

**** Ce montant pourrait être ajusté selon le nombre total d'usagers inscrits.*

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un élève au Collège est considérée définitive lorsque celui-ci répond aux critères d'admission et que les frais d'inscription ont été versés.

Le Collège ne rembourse pas les frais d'inscription, sauf dans le cas où un avis écrit est envoyé par courriel dans les dix jours suivants la date de l'inscription, à l'adresse college@csjv.ca.

RABAIS FAMILIAL

Le Collège accorde les rabais suivants pour les enfants d'une même famille:

- **10 % sur les frais de scolarité** (392,50 \$) au 2e enfant qui fréquente l'établissement;
- **20% sur les frais de scolarité** (785\$) au 3e enfant qui fréquente l'établissement;
- **30% sur les frais de scolarité** (1177,50 \$) au 4e enfant qui fréquente l'établissement;

REÇU D'IMPÔT

Le gouvernement provincial remet un crédit d'impôt pour les activités physiques, artistiques et culturelles des enfants âgés de 5 à 17 ans. Ce crédit correspond à 20 % des frais admissibles et le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant pour un crédit maximal de 100 \$ par enfant pour l'année 2023.